



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers  
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier  
Siège #3 - Madame Caroline Pinette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-11-285 / CONTRIBUTION ANNUELLE COMITÉ PARTENAIRES 12/18 MRC D'ARTHABASKA**

**ATTENDU QUE** le comité partenaire 12/18 compte sur la participation municipale pour agir auprès des jeunes de notre région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu

**QUE** la contribution 2026 par capital humain est de 2.95 \$ selon le relevé de population disponible sur le site du Ministère des affaires municipales du Québec et de l'habitation (MAMH). Relevé 2025 est de 1 190 citoyens. Donc un total de participation à la vie des 12/18 au montant de 3 510.50 \$.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **17 novembre 2025**.

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière